

ministère. La coordination des ministères relève du cabinet, et comme l'a indiqué le premier ministre, le fonctionnement du cabinet a été rendu beaucoup plus efficace quand on a attribué à des comités appropriés les problèmes spécifiques de coordination.

● (5.20 p.m.)

L'un de ces comités dont l'activité s'est récemment beaucoup accrue est le comité du Conseil privé pour la recherche scientifique et industrielle. Il s'est réuni plus souvent l'été dernier, je pense, qu'il ne l'avait fait au cours de l'année précédente.

Une voix: Trois fois peut-être.

L'hon. M. Drury: Trois fois zéro, c'est l'infini.

La coordination générale des programmes gouvernementaux s'accomplit par l'intermédiaire d'un réseau de comités du cabinet, comptables au cabinet, organisme ultime de coordination. Dans le domaine de la recherche scientifique et de la technologie, il existe maintenant un comité actif. Son président est en même temps comptable au Parlement du Conseil national de recherches. A l'heure actuelle, il est aussi président du Conseil du Trésor et l'on se souviendra que la Commission Glassco avait recommandé, entre autres choses, premièrement la formation d'un Conseil des sciences—ce qui a été fait—et, deuxièmement, la nomination du président du Conseil du Trésor comme président de ce comité. Le rôle de coordonnateur ministériel des sciences et de la technologie dérive de la fonction de président de ce comité attribuée au ministre dont relève le Conseil national de recherche.

Je ne dis pas que le président du Conseil du Trésor soit le président tout désigné pour ce comité, à cause des raisons invoquées aujourd'hui, mais je soutiens que dans la structure du comité du Conseil privé de la recherche scientifique et industrielle, agissant comme comité scientifique du cabinet sous la direction d'un président, on trouve le genre de mécanisme permettant de coordonner les politiques scientifiques à court et à moyen terme du gouvernement fédéral. Je signale en particulier au député de Parry Sound-Muskoka que je n'ai jamais mentionné que la coordination ne s'imposait pas pour les programmes en cours. Une telle coordination est indispensable. J'ai dit qu'il n'était pas nécessaire d'établir un autre organisme pour faire ce travail. Il y en a déjà un qui doit aider le comité du Conseil privé.

[L'hon. M. Drury.]

Une de ses lacunes, au cours des premières années, c'est qu'il n'avait pas de secrétariat approprié. C'est ce qui avait expliqué l'établissement du Secrétariat aux sciences, qui devait être un organisme central se composant d'hommes d'une grande compétence scientifique et qui seraient appelés à conseiller le comité et le président sur les questions scientifiques relevant des attributions de coordination du comité.

Il faut se rappeler que la recherche scientifique relève essentiellement des ministères établis et qu'ils devraient se servir de l'appareil institué comme d'un outil indispensable pour mener à bien leurs principales tâches. Tous ces efforts se trouvent coordonnés au sein d'un comité du cabinet récemment mis sur pied. Ce comité est assisté par un Secrétariat compétent aux sciences; grâce à cette modification, ce secrétariat pourra consacrer toutes ses énergies à la réalisation de cet objectif, plutôt que d'essayer de seconder le Conseil des sciences grâce à un mandat de bien plus longue durée. Je crois donc que le dispositif essentiel suffit. . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez!

L'hon. M. Drury: Je remercie le comité de bien vouloir se montrer indulgent. J'espère que je n'irai pas jusqu'à faire échouer le bill en prolongeant la discussion.

Des voix: C'est de l'obstruction.

L'hon. M. Drury: Je termine dans un moment. Malgré l'annulation du programme HARP, malgré la remise du projet de conception toute nouvelle et connu sous le sigle ING (intense neutron generator), c'est-à-dire le générateur de flux neutroniques intenses, bien qu'on ait conclu que les avantages du télescope Queen Elizabeth ne justifiaient pas cette dépense énorme, j'ai le sentiment que le Canada a remporté de grands succès dans le domaine des sciences naturelles. Qu'il me suffise de rappeler les réalisations fédérales, notamment l'Alouette et l'Isis—qui sont dans le domaine de la technologie très avancée des contributions considérables—ou l'accroissement prodigieux des dépenses faites ces dernières années au titre de la recherche et du développement dans les industries manufacturières. Je pourrais aussi mentionner la contribution accrue de façon sensible par le gouvernement fédéral au titre des recherches dans les universités, point que le député a soulevé.